

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de maintenance d'exclusivité du logiciel ALFRESCO

N° : VA_DEC2020_373

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité du logiciel ALFRESCO – Gestion Electroniques des Documents (GED) – avec la Société STARXPART située à LYON (69009) pour un montant annuel de 6 000€ TTC
Imputation comptable : 205 020 3300

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 6 octobre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176997-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 9 octobre 2020